

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15024822

Lausanne, le 6 février 2019

Pétition "Pour des transports publics plus fréquents et plus efficaces entre Lausanne et la Broye" (08_PET_020)

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat vous transmet sa position et ses remarques concernant la pétition mentionnée en titre. Emanant des Verts de la Broye, munie d'environ 2'000 signatures, cette pétition a été déposée au Grand Conseil le 9 septembre 2008. Elle a fait l'objet d'un examen par la commission thématique des pétitions en date du 8 octobre 2008, avec proposition de renvoi au Conseil d'Etat par 12 voix pour et 2 abstentions. Traitée au plénum le 25 novembre 2008, elle a été prise en considération sans avis contraire et avec 4 abstentions.

La pétition formule la demande suivante :

"Nous demandons aux autorités politiques d'offrir une relation en train et en bus toutes les demi-heures entre Lausanne et la Broye et d'envisager en collaboration avec les autorités locales la création de parkings relais (par exemple à Moudon, Mézières, ...). De plus, l'offre en places assises préservant la sécurité des passagers doit être assurée, notamment aux heures de pointe."

Ceci étant rappelé, le Conseil d'Etat prend position comme suit et prie de l'excuser du temps pris pour répondre à la présente pétition.

Tout d'abord, le gouvernement rappelle que depuis plusieurs années, les autorités cantonales ont mis en place une stratégie cantonale de mobilité visant à assurer une desserte en transport public la plus large possible pour l'ensemble des régions du canton. Cette stratégie s'inscrit plus généralement dans le cadre de l'article 57 de la Constitution, laquelle prévoit que l'Etat mène une politique coordonnée des transports, favorise les transports collectifs et, avec les communes, tient compte des besoins de tous les usagers et des régions excentrées. Soucieux de renforcer encore sa politique en la matière, le Conseil d'Etat a ainsi fait de la poursuite d'une politique active en faveur d'une mobilité sûre et de qualité un axe prioritaire du programme de législature 2017-2022 (voir les différentes actions prévues par la mesure 2.8, page 33).

Concrètement, cette stratégie se déploie au travers d'une augmentation tant quantitative que qualitative de l'offre régionale en transport public, en particulier via le développement croissant de l'offre du Réseau Express Régional (RER) Vaud, en étroite collaboration avec les CFF. Le réseau de bus du trafic régional fait également l'objet

d'améliorations en lien avec les correspondances prévues aux différentes gares de la ligne.

S'agissant de l'amélioration de la desserte du bassin de population de la Broye, la deuxième étape de développement du RER Vaud, validée par les autorités en septembre 2014, a permis l'introduction de la cadence à la demi-heure entre Payerne et Lausanne à compter du 10 décembre 2017 (horaire 2018), satisfaisant ainsi à l'une des demandes des pétitionnaires.

Dans un premier temps, les voyageurs circulant sur cette ligne changent une fois sur deux de train à Palézieux (RER8), avec néanmoins un temps de parcours identique chaque demi-heure. Le nouvel horaire 2018 permet aussi le retour d'une liaison sans changement à Payerne entre Lausanne, Avenches et Morat. Une diminution du temps de parcours de près de 10 minutes, depuis toutes les gares situées en amont de Payerne en direction de Lausanne, est réalisée par un transit rapide en gare de Payerne. A l'avenir, une fois que les chantiers Léman 2030 le permettront, vers 2025, tous les RER circuleront jusqu'à Lausanne, le transbordement actuel à Palézieux ne sera ainsi plus nécessaire.

De plus, à terme, les Cantons de Vaud et de Fribourg souhaitent l'introduction d'une troisième liaison horaire sur la ligne : un RegioExpress (RE) circulant entre les rives du Léman et de Morat en s'arrêtant dans les principales gares. Ce nouveau train accéléré permettrait notamment de relier Lausanne à Avenches en moins d'une heure. Sa mise en place nécessite toutefois des investissements supplémentaires d'infrastructures, lesquels n'ont pas été retenus par le Conseil fédéral dans le message du 31 octobre 2018, transmis aux Chambres fédérales, concernant le programme de développement stratégique de l'offre pour l'étape d'aménagement 2035 (PRODES 2035), d'un montant de 11.9 milliards de francs. Les débats qui auront lieu au Parlement fédéral en 2019 verront peut-être une augmentation du montant alloué, permettant de réaliser cette mesure.

Plus largement, la nouvelle cadence à la demi-heure du RER Vaud contribue à améliorer l'ensemble de la chaîne des transports publics dans le Jorat et la Broye grâce à des correspondances toujours plus fréquentes entre les bus, les chemins de fer régionaux et les métros lausannois.

S'agissant de l'offre de bus, le Conseil d'Etat relève avec satisfaction que si la fréquence de la ligne 62 Epalinges, Croisettes - Moudon, gare des tl était encore horaire au moment du dépôt de la pétition en 2008, c'est la cadence à la demi-heure qui prévaut (jours de semaine) depuis l'horaire 2014, satisfaisant ainsi à l'autre demande des pétitionnaires. Les cadences sont même renforcées aux 20 minutes à l'heure de pointe du matin et au quart d'heure entre Lausanne et Mézières à l'heure de pointe du soir depuis décembre 2017.

Pour le surplus, il convient de mentionner que l'offre en bus est complétée par d'autres lignes existantes pour desservir le Jorat et une partie de la Broye, notamment via les lignes CarPostal 75 (Lausanne-Sallaz - Les Cullayes - Mézières), 435 (Epalinges - Thierrens), 383 (Montpreveyres - Mézières - Syens) et 385 (Servion - Palézieux - La Rogivue).

Plus largement, le Conseil d'Etat soutient la mise en place d'infrastructures d'interface de transport favorisant le report modal. Raison pour laquelle une des actions prévues au titre de la mesure 2.8 du programme de législature 2017-2022 prévoit plus particulièrement de développer les interfaces (gares, stations, parkings d'échange) de transport pour favoriser le report modal mais aussi l'auto-partage, le covoiturage et la mobilité douce.

A cet égard, le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) travaille actuellement à l'élaboration d'une "stratégie des interfaces", laquelle définira les orientations générales, les mesures ainsi que les moyens permettant, à terme, un déploiement plus soutenu des interfaces de transport. Cette stratégie sera très prochainement soumise au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.

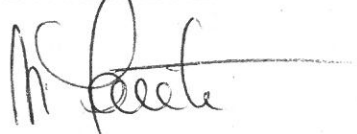
Cas échéant, c'est dans ce cadre que la question du développement éventuel de nouveaux parking-relais pourrait être abordée, en collaboration avec les autorités locales potentiellement concernées.

Il ressort ainsi que des investissements importants ont été effectués et continuent de l'être en faveur du développement massif de l'offre en transports publics pour la population vaudoise, et ceci dans toutes les régions du canton, notamment la Broye.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à la présente prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

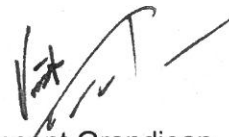
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- M. Pierre-Yves Gruaz, directeur général, DGMR
- M. Jean-Charles Lagniaz, chef de la division Management des transports, DGMR
- Les Verts de la Broye, 1683 Brenles